Termes de référence de l'Etude exploratoire

« Parcours et profils des enfants migrants en Tunisie »

Contenu

I. Cadre général
II. Groupe-cible
III. But et objectifs spécifiques de l'Etude exploratoire
IV. Sujets principaux de l'Etude exploratoire
V. Principes et cadre juridique régissant les droits des enfants migrants
VI. Méthodologie et livrables
VII. Profil des enquêteurs et envoi des propositions

OG/HK/15072018

I. Cadre général

Cette Etude exploratoire « **Parcours et profils des enfants migrants en Tunisie** » (PPEMT) veut contribuer à une meilleure compréhension du phénomène des enfants migrants ou enfants en situation de mobilité dans le contexte tunisien. Elle souhaite identifier les pistes pour garantir une prise en charge des MNA selon le meilleur intérêt de l'enfant, en vue de trouver des solutions durables en Tunisie ou dans un pays tiers selon une approche coordonnée et harmonisée. Elle visera à établir des recommandations pour des lignes d'action au niveau de la prise en charge de l'enfant migrant, du renforcement de capacité des acteurs du système et du cadre institutionnel et légal.

Elle prendra appui sur tous rapports ou enquêtes précédents et effectuera ses propres recherches. L'enquête menée par l'UNICEF et l'OIM auprès de « quelque 22.000 migrants et réfugiés, incluant quelque 11.000 enfants et jeunes », essayant de rejoindre l'Europe par la Méditerranée centrale, même si elle ne concerne pas spécifiquement la Tunisie, a fait ressortir que 77% des 14/24 ans font état « *d'expériences directes d'abus, d'exploitation et de pratiques assimilables à du trafic d'êtres humains* ».

La situation réelle des enfants migrants et réfugiés en Tunisie est difficile à appréhender et à délimiter, n'est que peu ou pas documentée par la statistique officielle et seuls des signalements marginaux sont effectués. Ce constat a été confirmé lors d'un atelier de réflexion organisé à Tunis le 5 avril 2018 par le Service Social International Suisse en collaboration avec l'association tunisienne ADO+ sur le thème : « Prise en charge nationale et transnationale des enfants et jeunes migrants en Tunisie : à la recherche de solutions durables dans le meilleur intérêt de l'enfant ». Cet atelier a regroupé quelques-uns des principaux acteurs publics et institutions nationales tunisiennes, en charge de la question des enfants, des représentants d'ONG nationales et internationales œuvrant en matière de défense et de protection des droits de l'homme et des droits de l'enfant.

II. Groupe-cible

Aux fins de l'Etude exploratoire sur les Parcours et profils des enfants migrants, le terme « **enfant migrant**» désigne essentiellement **un mineur étranger non accompagné (MENA)** et est défini conformément à la définition du Haut-Commissariat des Nations Unis pour les Réfugiés (UNHCR) qui s'appuie elle-même sur l'article premier de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, à savoir « une personne âgée de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable, qui est séparé de ses deux parents et n'est pas pris en charge par un adulte ayant, de par la loi ou la coutume, la responsabilité de le faire. »[1]

Dans le contexte de cette l'Etude exploratoire, il s'agit donc d'enfants non-tunisiens de toutes nationalités, indifféremment de leur statut migratoire qui sont entrés en Tunisie sans parent ou adulte qui en a la responsabilité par la loi, ou qui ont été abandonnés en Tunisie sans représentant légal qui en a la responsabilité.

L'Etude exploratoire s'intéressera également aux « **enfants séparés** », c'est-à-dire les enfants qui ont été séparés de leurs deux parents ou des personnes qui en avaient la charge à titre principal auparavant en vertu de la loi ou de la coutume, mais pas nécessairement d'autres membres de leurs familles.

[1] UNHCR, Note sur les politiques et procédures à appliquer dans le cas des enfants non accompagnés en quête d'asile, février 1997

III. But et objectifs spécifiques de l'Etude exploratoire

Qui sont ces enfants, combien sont-ils, d'où viennent-ils, où vont-ils, où sont leurs parents, quelles sont leurs attentes ?

Le but premier de l'Etude exploratoire « Parcours et profils des enfants migrants en Tunisie » (PPEMT) est de mieux connaître le nombre et le profil des enfants migrants en Tunisie. Plus précisément, elle vise à recueillir des éléments sur les parcours, les différentes trajectoires résidentielles, familiales et éducatives, ainsi que l'accès aux services de ces enfants qui viennent en Tunisie ou transitent par la Tunisie. Elle permettra également d'identifier les ressources mobilisées et les obstacles rencontrés au cours de leur séjour en Tunisie.

Au-delà, l'Etude exploratoire « Parcours et profils des enfants migrants en Tunisie » (PPEMT) s'intéressera à la vision et aux attentes que les enfants ont de la Tunisie. Il s'agit tout particulièrement d'appréhender le projet migratoire, son évolution dans le temps, son caractère individuel ou familial, comment il est modelé par les institutions et les catégories administratives auxquelles l'enfant est confronté.

In fine, l'Etude exploratoire permet d'avoir un regard croisé sur le profil des enfants migrants, de leurs projets migratoires, leurs motivations pour venir en Tunisie ou transiter par la Tunisie, leurs représentations et leurs attentes.

Compte tenu des spécificités de l'Etude exploratoire, elle tente de saisir les premiers éléments de la situation des enfants migrants, des risques et difficultés qu'ils peuvent rencontrer en vue « d'être reconnus comme les autres enfants », de s'adapter à la société tunisienne, d'y avoir une reconnaissance comme un sujet de droit clairement identifié. Si l'on fait l'hypothèse que ce processus ne peut s'effectuer sans existence juridique et sans l'accès aux droits, alors les enfants migrants concernés dans l'Etude exploratoire se situent dans une période précoce de ce processus.

Objectifs spécifiques de l'Etude exploratoire

Conformément aux propositions et recommandations issues de l'Atelier de réflexion précité, organisé le 5 avril 2018 à Tunis, les objectifs spécifiques de l'Etude exploratoire « Parcours et profils des enfants migrants » (PPEM) peuvent être fixés comme suit :

1. Apprécier l'ampleur du phénomène des d'enfants migrants en Tunisie.
2. Contribuer aux efforts tendant à sensibiliser le public afin de faire évoluer la manière dont sont perçus les enfants migrants.
3. Comprendre la manière dont les acteurs étatiques et non étatiques du système de protection en Tunisie répondent au défi de prise en charge des enfants migrants.
4. Formuler des recommandations de façon que la législation, les politiques et la pratique concourent à protéger les droits des enfants migrants et à trouver des solutions durables.

Ainsi les recommandations donneront notamment des pistes permettant de :

- Protéger les enfants réfugiés et migrants, en particulier les enfants non accompagnés, de l'exploitation et de la violence ;

- Préserver l'intégrité des familles – le meilleur moyen de protéger les enfants et de leur donner un statut juridique ;

- Permettre à tous les enfants réfugiés et migrants d'accéder aux services de santé, d'éducation et à d'autres services permettant de leur assurer sécurité, relations sociales stables et perspectives d'avenir.

IV. Sujets principaux de l'Etude exploratoire

a) Présence et profils des enfants migrants, MENA ou séparés, en Tunisie

Il s'agit en premier lieu d'estimer quantitativement cette population dans les différentes villes/régions ciblées par l'étude et, en second lieu, de mettre en évidence une diversité de profils, à partir d'éléments statistiques et d'entretiens approfondis permettant :

- d'identifier les différents pays de provenance et préciser les régions de ces pays ;
- de recueillir les motifs de départ du pays d'origine ;
- de décrire leur parcours jusqu'en Tunisie (financement du voyage et problèmes rencontrés lors de ce dernier) ;
- de retracer leur circulation entre différentes régions de la Tunisie ;
- d'évaluer le rôle joué par les familles dans ce parcours et de décrire les modes de financement du voyage ;
- de préciser les circonstances de la séparation et l'exercice de l'autorité parentale sur les enfants migrants, MENA ou séparés ;
- de rapporter les attentes à court terme et les projets exprimés par ces jeunes et de savoir s'il y a une projection long terme dans l'avenir (+ identification de cette projection) ;
- d'évaluer le degré de connaissance des risques lors du parcours migratoire et en particulier encourus lors du passage des frontières ;
- de mettre en lumière les représentations qu'ils se font des conditions de vie et des règlementations qui encadrent le statut des enfants migrants en Tunisie et dans les pays de destination ;
- de faire apparaitre le bagage culturel, scolaire, linguistique et professionnel qu'ils peuvent mobiliser ;
- d'analyser le profil des adultes ou autres « accompagnants » sur la route ou dans le pays de transit, et ainsi de mesurer le degré de solitude/isolement.

L'analyse de cette composante devrait pouvoir permettre de répondre aux questions suivantes :

- Peut-on parler d'un phénomène d'enfants migrants en Tunisie ?
- Si oui, quels facteurs peuvent expliquer l'afflux des enfants migrants en Tunisie ?
- Où se trouvent précisément leurs principaux points d'ancrage en Tunisie et comment s'organise leur circulation du pays d'origine à la Tunisie et en Tunisie ?
- Quels sont les différents profils d'enfants migrants qui vivent en Tunisie aujourd'hui ?
- En fonction des profils, quels sont les différents parcours d'insertion sociale, éducative et professionnelle qui pourraient leur être proposés, de façon réaliste, en Tunisie ou dans leur pays d'origine ?

b) Analyse des risques et des besoins des enfants migrants

Il s'agit de faire ressortir à l'issue de périodes d'observation sur certains lieux de vie et d'activité des enfants migrants et à travers des entretiens approfondis, différents aspects de leurs conditions de vie et de leur situation :

- Profil des adultes qu'ils côtoient ou avec lesquels ils cohabitent en Tunisie au sein des communautés migrantes et nature des relations avec eux ;
- Interactions avec les représentants des services et autorités tunisiens, les associations et la population tunisienne;
- Nature des activités économiques ;
- Exposition à différentes formes de violences et mauvais traitements ;
- Sources de subsistance, conditions de logement, alimentation, état de santé et accès aux soins, grossesses ;

- Enregistrement et la justification de l'état civil de ces enfants.

A partir de l'analyse de ces données, l'Etude exploratoire fournira des éléments de réponse à plusieurs questions :

- Quelles sont les principaux risques dont les enfants migrants, MENA ou séparés, doivent être protégés en Tunisie et leurs besoins prioritaires sur le plan social, médical, éducatif, psychologique et juridique ?
- Quelle approche spécifique doit être adoptée aux différentes étapes de l'accompagnement social, médical, éducatif, psychologique et juridique lorsqu'il s'agit d'enfants migrants, MENA ou séparés ?
- Quelles méthodes d'intervention peuvent être utilisées pour porter une assistance directe aux enfants migrants, MENA ou séparés, qui se trouvent sous l'emprise d'adultes, avec ou sans relation d'exploitation ?
- Quels dispositifs peuvent être sollicités ou mis en place pour les soustraire à cette emprise, à court et à long terme, notamment dans le cas des enfants migrants, MENA ou séparés, inscrits dans des réseaux d'exploitation ou de traite ?

c) Acteurs et ressources disponibles pour une intervention en réseau autour de la protection des enfants migrants, MENA ou séparés

L'Etude exploratoire décrira le système de protection et s'interrogera comment celui-ci s'applique aux jeunes migrants ou dans quelle mesure celui-ci est préparé à les accueillir et à les prendre en charge. Il s'agira donc de s'intéresser à différentes catégories d'acteurs en contact direct avec ces MENA ou séparés concernés par la question de leur protection, à savoir :

- Les familles d'origine des enfants migrants ;
- Les adultes avec lesquels les enfants migrants, sont en relation tout au long de leur parcours migratoire et notamment en Tunisie ;
- Les acteurs associatifs qui leur portent assistance en Tunisie ;
- Les acteurs institutionnels tunisiens du secteur social et de la protection de l'Enfance ;
- Les agences des Nations Unies ou intergouvernementales qui peuvent contribuer à des actions pour la protection des enfants migrants, au niveau régional (UNICEF, OIM, UNHCR notamment).

Ce dernier volet de l'Etude exploratoire sera mené sous forme de recherche-action, en impliquant directement l'organisations commanditaire, le **Service Social International Suisse et ses partenaires dans les pays de destination et d'origine (notamment en Afrique de l'Ouest avec le Réseau RAO www.resao.org)**. L'objectif est d'élaborer des recommandations pour une stratégie de travail en réseau pour la protection des enfants migrants, au niveau national et transnational.

La démarche consistera ici à identifier, par un travail documentaire et d'investigation, les acteurs et les ressources mobilisables. Celles-ci concerneront autant le domaine de protection que celui de l'intégration sociale, éducative ou professionnelle. En associant le SSI Suisse, il s'agira d'engager des échanges directs avec certains acteurs pertinents permettant d'évaluer :

- Le domaine d'intervention, la nature et l'extension géographique des activités ;
- La capacité à mener des interventions pertinentes sur ce sujet, les besoins de renforcement éventuels ;
- Le degré d'implication actuel et potentiel concernant la protection des enfants migrants, en Tunisie ;
- Le type de collaboration ou partenariats envisageables.

IV. Principes et cadre juridique régissant les droits des enfants migrants

L'Etude exploratoire « Parcours et profils des enfants migrants en Tunisie » (PPEMT) prendra appui sur les principes de référence définis par les textes internationaux et nationaux de protection des droits enfants migrants, dont notamment :

- *La Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CDE)* du 20 novembre 1989, ratifiée par la Tunisie, qui a également ratifié les trois Protocoles facultatifs à la Convention des droits de l'enfant, y compris le 3ème Protocole facultatif concernant la procédure de communications, ratifié tout récemment par la Loi Organique 2018-34 en date du 6 juin 2018[2] ;

- Les *Principes directeurs* du HCR concernant la protection et l'assistance aux enfants réfugiés reconnaissant le caractère central de la CDE en tant que cadre de référence pour toute action en ce domaine ;

- Les *Principes directeurs* concernant les enfants isolés, prenant systématiquement pour appui le principe général de l'intérêt supérieur de l'enfant (article 3 de la CDE) et appelant à assurer aux enfants une protection et une assistance systématiques, complètes et intégrées ;

- Les *Principes définis par le Comité des Nations Unis des droits de l'enfant* dans son *Observation générale n°6* (2005) «Traitement des enfants non accompagnés ou séparés en dehors de leur pays d'origine», la Journée de débat général (2012) «*Les droits de tous les enfants dans le contexte des migrations internationales*», ainsi que dans ses deux récentes Observations générales adoptées en 2017, conjointement avec le Comité des droits des travailleurs migrants, à savoir : *l'Observation générale conjointe no 22 «Les principes généraux relatifs aux droits de l'homme des enfants dans le contexte des migrations internationales» et l'Observation générale conjointe no 23 «Les obligations des États en matière de droits de l'homme des enfants dans le contexte des migrations internationales dans les pays d'origine, de transit, de destination et de retour»* ;

- *La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants* (Résolution 71/1 de l'Assemblée générale, 3 octobre 2016, par. 32) appelant à protéger les droits et les libertés fondamentales de tous les enfants réfugiés et migrants, quel que soit leur statut, en donnant la priorité à l'intérêt supérieur de l'enfant ;

- *L'initiative sur les droits de l'enfant dans le cadre des Pactes mondiaux*[3] ;

- *Le Code de la protection de l'enfant* (CPE), adopté par la Loi n° 1995-92 du 9 novembre 1995 ;

- *La Loi organique n° 2016-61 du 3 août 2016*, relative à la prévention et la lutte contre la traite des personnes.

[2] Cf. Décret présidentiel No 2018-62 du 6 juin 2018 portant ratification de l'adhésion de la Tunisie au troisième Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la procédure de communication, Journal officiel de la République Tunisiene-15 et 19 Juin 2018, p. 2473.

[3] www.childrenonthemove.org

V. Méthodologie et livrables

L'Etude exploratoire reposera sur trois volets :

a) Une enquête de terrain

Cette enquête sera menée auprès des enfants migrants, MENA ou séparés, et reposera sur des données qualitatives et quantitatives :

- Des entretiens approfondis et des focus groupes menés avec un nombre significatif d'enfants migrants, MENA ou séparés, constituant un échantillon représentatif (au regard des données relevées par les associations)

- Des séances d'observation et d'échanges informels sur les lieux de vie et d'activité des enfants migrants, MENA ou séparés.

Les régions enquêtées seront proposées par les enquêteurs et devront être représentatives nationalement de la réalité des endroits où se trouvent les enfants migrants

b) Un travail d'analyse du cadre institutionnel et juridique ainsi que des acteurs

Ce travail comportera notamment :

- Une étude juridique visant à faire apparaitre les atouts et les carences du cadre législatif de la protection de l'Enfance en Tunisie afin de garantir le respect des droits de l'Enfant dans le cas des enfants migrants;
- Une cartographie des acteurs visant à faire apparaitre les acteurs clés, au niveau national et transnational, à impliquer dans un travail en réseau pour la protection des enfants migrants ;
- L'animation de focus groupes composés de différentes catégories d'acteurs, visant à élaborer des recommandations pour un travail en réseau autour de la prise en charge des d'enfants migrants.

c) Un travail documentaire

Ce travail visera à rassembler et analyser la documentation disponible sur la question des enfants migrants en Tunisie (inclus les rapports des associations).

<u>Livrables :</u>

- Un rapport de maximum 40 pages en français sans les annexes
- Un résumé exécutif de 5 pages

VI. Profils des enquêteurs et envoi des propositions

Les propositions peuvent émaner d'un-e chercheur-euse, d'un-e expert-e dans les domaines cités plus haut, ou d'une équipe de chercheurs-euses.

Les expertises recherchées concernent le contexte migratoire tunisien et régional (ou international), le domaine de la protection de l'Enfance et du travail social. Les travaux seront coordonnés à travers des points d'étapes réguliers au cas où plusieurs chercheurs travaillent ensemble et la rédaction peut être commune pour certaines parties du livrable (notamment les recommandations).

L'Etude exploratoire se déroulera sur une durée d'environ 3 mois dès le début de mois de septembre 2018. Plusieurs étapes intermédiaires seront convenues lors de la signature du contrat. Cela inclura une présentation des conclusions de l'étude aux professionnels concernés. Le rapport final sera à remettre impérativement avant le 31 janvier 2018.

Les propositions devront être envoyées exclusivement par email aux adresses suivantes :

o.geissler@ssi-suisse.org et c.baumgart@ssi-suisse.org

au plus tard le 31 août 2018 et comporteront :

- Une proposition technique présentant l'intérêt et la compréhension des enjeux de cette étude
- Les compétences et la bibliographie des chercheur-euse(s) ;
- Travaux d'étude réalisés dans des domaines similaires ;
- Une note méthodologique sera jointe à partir des éléments présentés dans ce document ;
- Une proposition financière détaillée.

Cette initiative et soutenue par le Service de la solidarité internationale du Canton de Genève en collaboration avec l'UE.

Le SSI Suisse

Le SSI Suisse basé à Genève et Zurich est membre du réseau international du Service social international. Depuis 1924, le réseau SSI défend les droits des enfants, des familles et des migrants et leur fournit une assistance en matière sociale et juridique avec ses partenaires dans 120 pays. Les enfants migrants notamment non accompagnés[4]sont un sujet d'importance pour le SSI depuis longtemps. Récemment, à l'initiative du SSI Suisse un manuel international montrant l'approche de l'organisation pour une protection et la mise en place de solutions durables sur les soins et la protection a été produit au niveau international[5].

Depuis plus de 15 ans, le SSI Suisse développe avec des partenaires locaux dans différents pays des solutions pour ces enfants particulièrement vulnérables avec la particularité de connecter les acteurs de la prise en charge de manière transnationale pour garantir une protection individuelle continue et au-delà des frontières à ces enfants migrants.
www.ssi-suisse.org

[4] Appelés mineurs non accompagnés, mineurs isolés, enfants en situation de mobilité ou «children on the move» selon les contextes

[5] https://www.ssi-suisse.org/fr/manuel-international-children-move/116